

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS L'ANCIEN A RENOVER

DISPOSITIF "PASS ACCESSION"

Service Urbanisme opérationnel
JD/AM
N° 2017-D-314

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°186 du conseil communautaire du 5 juillet 2012 relative à la mise en place d'un dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans le parc ancien à rénover,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au Président, modifiée par la délibération n°186 du 30 mars 2017,
- VU, l'arrêté n° 97 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Roland VEAUX, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée.

DECIDE

Article 1er - Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers d'acquisition de logement dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans l'ancien à rénover (« Pass Accession »).

Article 2 - Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant de 6 000 € par dossier. Elles seront versées sur le compte du notaire désigné par le bénéficiaire et listé dans l'annexe jointe.

Article 3 - La dépense est inscrite au budget principal - article 20 422.

Article 4 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **12/10/2017**
Publié ou notifié,
Le **12/10/2017**

Annexe

Nom de l'acquéreur	Adresse du bien acquis	Notaire désigné pour percevoir le fonds	Participation GrandAngoulême Montant
M. ALBERT Jérôme	185 rue Gabriel Quement 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE	Maître Jérôme FOUREIX 118 avenue Jean Jaurès 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE	6 000,00 €
M. et Mme BADRAOUI Abdelhac	65 rue Alphonse Aulard 16000 ANGOULEME	Me DAMBIER-GOUPILLAUD 15 rue de Beaulieu - BP 237 16 000 ANGOULEME	6 000,00 €
Mme FOURS Olga	3 rue Georges Clémenceau 16340 L'Isle d'Espagnac	Maître Jérôme FOUREIX 118 avenue Jean Jaurès 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE	6 000,00 €
Mme GILLIER Chantal	23 bis rue des Boissières 16000 ANGOULEME	Me Annie REITH COUSTENOBLE 2 place de l'Hôtel de Ville 16 007 ANGOULEME	6 000,00 €
Mme JOLY Anne	24 rue Pierre de Coubertin 16600 MAGNAC-SUR-TOUVRE	Me Philippe CASSEREAU 118 avenue Jean Jaures 16 600 RUELLE-SUR-TOUVRE	6 000,00 €
M. ROCHE Vincent	8 rue Gaston Agard 16800 SOYAUX	Me François RUMEAU 15 route d'Agris 16430 CHAMPNIERS	6 000,00 €
TOTAL			36 000,00 €